

Société Coopérative d'Intérêt Collectif VIV'LVIE

Rapport annuel d'activité 2024

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 mai 2025

RAPPEL DE LA MISSION

La mission principale de *Viv'LaVie est* de permettre, à ceux qui le souhaitent, de vivre leur handicap, leur maladie ou leur grand âge, à domicile ou à proximité et en toute sécurité. Elle a aussi pour mission en amont de la dépendance, d'organiser des actions d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage en lien avec les autorités sanitaires de tutelle, les professionnels de santé et les associations de malades.

Dans toutes les actions menées par la SCIC, la solidarité de proximité (voisinage, village) et l'implication des familles des personnes aidées sont systématiquement recherchées et valorisées.

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

I. SSIAD : TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le SSIAD a un arrêté d'autorisation sur les 8 communes (St Julien des Points, Le Collet de Dèze, St Michel de Dèze, St Martin de Boubaux, St Hilaire de Lavit, St Privat de Vallongue, St André de Lancize, St Germain de Calberte) qui représentent l'ancienne communauté de commune de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes. A ce jour les patients du SSIAD résident sur les communes de St Julien des Points, Le Collet de Dèze, St Privat de Vallongue et St Michel de Dèze.

II. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE 2024

A. Réforme des services autonomie à domicile

Nous avons participé à plusieurs webinaires sur le sujet. Une réunion en présentiel dans les locaux de l'ARS a été organisée en novembre 2024. Tous les SSIAD et SAAD de Lozère y étaient conviés. Des possibles rapprochements ont été évoqués au travers de conventions transitoires qui permettraient de disposer de 5 ans pour mieux réfléchir à la mise en place de cette réforme. Cependant, la partie juridique semble être compliquée.

Nous pensons signer une convention transitoire avec l'ADMR, principal SAAD intervenant sur notre territoire. Nous comptons faire appel à un cabinet juridique pour nous accompagner.

III. LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - SSIAD

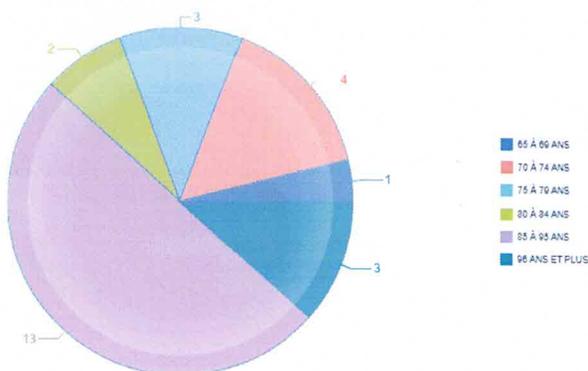
Indicateurs concernant les personnes suivies par le SSIAD

Il y a eu 13 entrées et 10 arrêts de prise en charge dont 1 décès. Le taux de rotation est de 62,5 % sur l'année. La durée moyenne de prise en charge est de 151,70 jours sans interruption pour les 10 sorties définitives.

1. Répartition par âge des personnes accompagnées

Age moyen des personnes accompagnées : 85 ans

19,23 % ont entre 65 et 74 ans.
11,54 % ont entre 75 et 79 ans.
7,69 % ont entre 80 et 84 ans.
50 % ont 85 et 95 ans
11,54 % ont 96 ans et plus



Les $\frac{3}{4}$ des personnes accompagnées sont des personnes du très grand âge. Ces dernières demandent plus de temps de prise en charge.

2. Répartition par sexe des personnes accompagnées

Le SSIAD est intervenu auprès de 26 personnes en 2024.
18 sont des femmes (69,23 %) et 8 sont des hommes (30,77 %).

3. Répartition par GIR des personnes accompagnées en 2024

| Libellé | Résultat | % |
|--------------|-----------|--------------|
| GIR 1 | 1 | 3,85 % |
| GIR 3 | 8 | 30,77 % |
| GIR 4 | 16 | 61,54 % |
| GIR 5 | 1 | 3,84 % |
| TOTAL | 26 | 100 % |

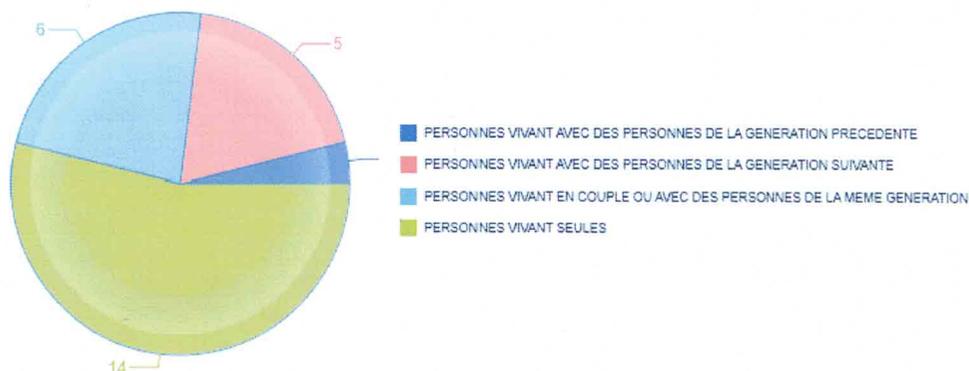
4. Répartition par condition de cohabitation

Personnes vivant avec des personnes de la génération précédente 3,84 %

Personnes vivant avec des personnes de la génération suivante 19,23 %

Personnes vivant en couple ou avec des personnes de la même génération 23,08 %

Personnes vivant seules 53,85 %



5. Activité globale du SSIAD

Le taux d'activité du SSIAD pour 2024 est de 78,06 %

| | Nb jrs dans le mois | Nb de journées financées | Nb de journées réalisées | Cumul journées réalisées | Ecart | Cumul Ecart | Nb bénéf. | Activité mensuelle en % | Moyenne patients / jour | Activité cumulée en % | Interventions | |
|-----------|---------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------|-------------|-----------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|---------------|-------|
| | | | | | | | | | | | Mois | Cumul |
| Janvier | 31 | 620 | 491 | 491 | -129 | -129 | 16 | 79,19% | 15,84 | 79,19% | 347 | 347 |
| Février | 29 | 580 | 431 | 922 | -149 | -278 | 16 | 74,31% | 14,86 | 76,83% | 334 | 681 |
| Mars | 31 | 620 | 487 | 1409 | -133 | -411 | 17 | 78,55% | 15,71 | 77,42% | 377 | 1058 |
| Avril | 30 | 600 | 446 | 1855 | -154 | -565 | 17 | 74,33% | 14,87 | 76,65% | 388 | 1446 |
| Mai | 31 | 620 | 482 | 2337 | -138 | -703 | 16 | 77,74% | 15,55 | 76,88% | 429 | 1875 |
| Juin | 30 | 600 | 496 | 2833 | -104 | -807 | 17 | 82,67% | 16,53 | 77,83% | 412 | 2287 |
| Juillet | 31 | 620 | 501 | 3334 | -119 | -926 | 17 | 80,81% | 16,16 | 78,26% | 427 | 2714 |
| Août | 31 | 620 | 473 | 3807 | -147 | -1073 | 16 | 76,29% | 15,26 | 78,01% | 355 | 3069 |
| Septembre | 30 | 600 | 428 | 4235 | -172 | -1245 | 18 | 71,33% | 14,27 | 77,28% | 408 | 3477 |
| Octobre | 31 | 620 | 476 | 4711 | -144 | -1389 | 17 | 76,77% | 15,35 | 77,23% | 461 | 3938 |
| Novembre | 30 | 600 | 489 | 5200 | -111 | -1500 | 17 | 81,5% | 16,3 | 77,61% | 470 | 4408 |
| Décembre | 31 | 620 | 514 | 5714 | -106 | -1606 | 18 | 82,90% | 16,58 | 78,06% | 464 | 4872 |
| Total | | 7320 | | 5714 | | -1606 | 26 | | | | | 4872 |

Le taux d'activité a augmenté par rapport à 2023 de 9,50 % avec un taux de rotation de 62,5 %.

Nous avons accepté toutes les demandes de prise en charge et n'avons à ce jour pas de liste d'attente. Tous les soins de nursing sur le territoire d'intervention du SSIAD sont assurés.

Cependant, plus de 50 % des personnes accueillies vivent seules et ont en moyenne 87 ans. Les temps de passages sont plus longs car les personnes sont plus lentes et demandent plus d'attention et plus de passages afin de les maintenir à domicile.

Pour finir, nous avons comme toutes les structures des difficultés à remplacer notre personnel en cas de congé ou de maladie. Le taux d'activité de 78,06 % correspond à une activité pleine pour toutes les personnes présentes sans avoir à supprimer des passages en cas d'absence de personnel.

IV. LES RESSOURCES HUMAINES

A. Le personnel

En 2024, Madame THENEVIN Dalila (AVF) a réintégré son poste après son congé parental. Elle est à ce jour en cours de VAE aide-soignante.

Mesdames DELBECQUE Cathy et FRANCE Alison ont été présentes tout au long de l'année.

La mise en place en 2021 de la prime grand âge, de la prime Ségur et de la nouvelle grille des salaires de la BAD, permet de maintenir les AS en poste mais étant sollicitées en permanence par d'autres structures, cela devient de plus en plus difficile et compliqué de trouver un équilibre dans la gestion et l'organisation de travail.

Mesdames MARTIN Anaïs (IDEC) et GAUTHIER Laure (Administration) ont été présentes tout au long de l'année.

L'effectif au 31/12/2024 était d'une aide-soignante à 0.60 ETP en CDI, d'une aide-soignante à 1 ETP en CDI, d'une assistante de vie aux familles à temps complet en CDI, d'une infirmière coordinatrice en CDI à 0.25 ETP et d'une gestionnaire de SSIAD à temps complet en CDI pour 20 patients financés. Cela équivaut à 3,85 équivalents temps plein (ETP).

Le SSIAD a eu et a de grandes difficultés pour recruter du personnel qualifié. La rémunération, le temps de travail, le rythme de travail (coupé) et notre configuration géographique (zone rurale) sont de multiples freins au recrutement.

B. Les formations

La validité de l'AFGSU 2 est de 4 ans. Nos 2 aides-soignantes ont laissé passer la date et ont dû de ce fait refaire la formation complète. La formation AFGSU 1 a été suivie par du personnel non soignant.

| Thèmes | Nombre d'heures | Nombre de personnes |
|---------|-----------------|---------------------|
| AFGSU 1 | 14 | 1 |
| AFGSU 2 | 42 | 2 |

V. Conclusion

Le SSIAD a montré au cours des années qu'il a une place importante sur le territoire pour le maintien des personnes âgées à domicile. La mise en place de la réforme du domicile simplifiera les démarches pour les usagers et les aidants, et permettra de mieux coordonner l'offre de soins et d'aide afin d'améliorer l'accompagnement à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Cependant, les habitudes (ADMR pour l'aide et le SSIAD ou IDEL pour les soins) bien ancrées sur notre territoire peuvent être un frein. Le changement est toujours compliqué et les modifications juridiques envisagées peuvent attirer tout comme faire fuir les salariés actuels et futurs.

VI. Perspectives 2025-2026

- Mise en place de la réforme du domicile - Signature d'une convention de coopération avec l'ADMR
- Recueil et mise en place de la réforme tarification des SSIAD
- Former le personnel pour répondre aux besoins

LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE COLLET-PONT-VIALAS

I. ACTIVITÉS

- Partenariats MSP CPV/Quoi de 9 : (convention) : « aller-vers ». Les jardins de Maguy : collaboration MSP/QD9/Mairie. 23 ménages rencontrés (11 nouveaux en 2024), 119 entretiens menés au 31/12/2024 => Accompagnement social dédié, rompre l'isolement social. des partenariats : école, EHPAD, ESAT Alès => plusieurs moments collectifs organisés tout au long de l'année.
- 1 mission de santé publique : Couverture vaccinale. Participation à la SEV (Semaine Européenne de la vaccination) + sensibilisation du public en mai et juin - Grippe : 354 - Covid : 138 - Autres : 112
- Expérimentation Renforcement des suivis psychologiques en MSP (SEGUR 31) 19 nouveaux patients en 2024 - 145 patients cumulés depuis le début de l'expérimentation (2021) - Arrêt de l'expérimentation au 31/12/2024 (Décision ARS) => MonPsy
- Plan de crise sanitaire - Rédaction d'un plan d'action en cas de crise sanitaire exceptionnelle.
- Expérimentation 2PAO - microstructure addiction - Partenariat avec le CSAPA de Blannaves. 23 patients suivis en 2024.
- Protocoles MSP : AVK, Pied diabétique et fin de vie - mise à jour des protocoles
- Réunion de Coordination Pluriprofessionnelles (RCP) 11 réunions en 2024 et 58 cas étudiés
- Formation des jeunes : 2 internes en 2024
- Relais des campagnes de santé publique : Mars Bleu, Octobre Rose, SEV, Mois sans tabac, violences familiales...
- Actions de prévention : Dépistage Hépatite le 15/10/24 (fibrosan et TROD) - partenariat COHEP et ASALEE

II. LA GESTION IMMOBILIÈRE

La SCIC Viv'lavie est toujours en attente de la mise en application de l'avenant au bail d'avril 2023 signé avec la CCML sur la maison de santé du Collet. De plus, les désordres constatés et/ou signalés depuis des années et pour certains depuis l'achèvement des travaux ne sont toujours pas résolus ou n'ont pas trouvé de solutions pérennes.

Concernant le bail de la future maison de santé du Pont de Montvert. Aucune rencontre n'a eu lieu à ce sujet en 2024. Les travaux étant en cours.

Sur le site de Vialas, les travaux sont eux aussi toujours en cours.

III. LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Au niveau de l'équipe des professionnels de santé, il n'y a pas eu en 2024 de changement sur le fonctionnement ni sur l'ouverture de la MSP.

Au service d'environ 3 500 habitants, l'équipe est donc composée de :

- 3 médecins généralistes sur les sites du Pont de Montvert, Vialas et Le Collet de Dèze
- 1 assistante médicale
- 6 infirmières réparties sur les 3 sites
- 1 infirmière Asalée
- 2 kinésithérapeutes réparties sur les 3 sites
- 3 ostéopathes répartis sur les 3 sites
- 1 sage-femme
- 1 psychologue
- 1 pédicure-Podologue
- 2 pharmacies réparties sur les 3 sites
- 3 SSIAD répartis sur les 3 sites

Afin d'accroître les services rendus aux patients, le site du Collet met à disposition des espaces afin d'accueillir les permanences de partenaires extérieurs. Il s'agit :

- Du Centre Social du Conseil Départemental + MDS (référente autonomie + assistante sociale)
- Du Point d'accueil écoute jeunes
- Du Réseau obésité infantile (diététicienne)
- De l'ADMR
- Du Secours Populaire

Afin de répondre à une demande toujours croissante des patients, des recherches actives de nouveaux professionnels ont été lancées. Il en est de même pour la recherche de remplaçants.

Afin de pouvoir mettre en œuvre les missions de santé destinées à la population, les professionnels de santé regroupés en SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoire) perçoivent de l'assurance maladie (CCSS) un financement qui est totalement indépendant de la partie immobilière de la MSP.

Pour l'année 2024, la SISA s'est vue octroyer, selon un calcul par axes réglementés, 78 444,49€, mais le solde disponible 2024 (avance 2023 + solde 2024 + autres dispositifs) était de 97 208,89€ et a dépensé 91 538,89 €, laissant un solde de 5 670 €.

IV. LES PERSPECTIVES 2025

1/ ACTIVITÉS

- Renouvellement du partenariat « Quoi de 9 » - continuité des jardins de Maguy et de « l'aller - vers », des moments collectifs et repas partagés. Renouvellement partenariats écoles et EHPAD.
- 1 mission de santé publique : couverture vaccinale – En cours
- Continuité microstructure addiction (2PAO) : partenariat avec le CSAPA Blannaves
- Protocole de coopération : AVK, Pied diabétique / fin de vie
- Réunion de Coordination Pluriprofessionnelles (RCP)
- Formation des jeunes
- Relais des campagnes de santé publique : Mars Bleu, Octobre Rose, SEV, Mois sans tabac...
- Actions de prévention :
Diabète : DiabSat – Partenariat avec le DAC48 et CPTS Terre des Sources (19 juin Collet et 12 juin Pont de Montvert)
Hépatite (addiction) : Dépistage fibroscan et TROD – 15/04/25 – Partenariat COHEP et ASALEE
Octobre rose : marche et sensibilisation du public
ICOPE : dépistages – maintien de l'autonomie
- Intégration de la nouvelle CPTS (Cévennes Sud Lozère)

2/ La gestion immobilière

- Répondre et poursuivre les engagements notifiés sur l'avenant au bail du site du Collet avec la communauté de communes signé en 2023.
- Suivre l'avancement des projets des sites du Pont de Montvert et de Vialas et discussions avec la CCCML sur les engagements respectifs dans la rédaction des baux.

3/ Les professionnels de santé

- Recherche active de nouveaux professionnels (partenariat avec le département...)
- Recherche active de remplaçant

VIE DE LA COOPERATIVE

I. LE SOCIÉTARIAT

Le nombre de sociétaires a diminué par rapport à l'an passé suite à une mise à jour (plusieurs décès) et la répartition dans les différents collèges a été modifiée suite aux changements de catégories de certains sociétaires :

| Collèges | Effectif des sociétaires | Montant des parts sociales | Voix à l'AG |
|---|--------------------------|----------------------------|-------------|
| Des Collectivités locales | 12 | 5 700,00 € | 25 % |
| Des usagers et investisseurs | 76 | 14 550,00 € | 25 % |
| Des Salariés et apparentés | 6 | 750,00 € | 25 % |
| Des Professionnels de santé et utilisateurs de la MSP | 14 | 1 550,00 € | 25 % |
| Total | 108 | 22 550,00 € | 100 % |

Au 31/12/2024, **108 sociétaires** dont **les 12 collectivités locales**. **451 parts sociales** souscrites pour un montant de **22 550 €**. 2 parts sociales pour un montant 100 € ont été souscrites. 10 parts sociales ont été remboursées. 66 parts sociales ont été comptabilisé en "capital à rembourser" pour un montant de 3 300 € suite aux décès constatés de 10 sociétaires.

II. COMPOSITION DU CA AU 31 DÉCEMBRE 2024

A. Collèges des professionnels de santé utilisateurs de la MSP

- BENKEMOUN Didier, médecin, Saint Michel de Dèze,
- BALDRAN Martine, infirmière Asalée, St Michel de Dèze,
- LEROY Philippe, médecin, Le Pont de Montvert,
- BLACLARD Catherine, pharmacienne, Le Pont de Montvert,
- MERTZ Evelyne, médecin, Pont de Montvert.

B. Collège des salariés et apparentés

- Laure GAUTHIER, technicienne administrative, Le Collet de Dèze,
- Anaïs MARTIN, infirmière coordinatrice, Le Collet de Dèze.

C. Collège des collectivités locales

- 1 élu de la commune du Collet de Dèze – Madame LAUZE Annie,
- 1 élu de la commune de Vialas – Monsieur QUINSAT Denis,
- 1 élu de la commune du Pont de Montvert – Monsieur MAURIN Stéphane.

D. Collège des usagers et investisseurs

- GRIOLET Huguette, retraitée, le Collet de Dèze,
- BLANC Maryse, retraitée, Montpellier,
- MAURIN Emilie, coordinatrice MSP, Ste Cécile d'Andorge,
- RIBAUTE Agnès, retraitée, St Martin de Boubaux.

Le CA s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2024.

III. BILAN FINANCIER

Le bilan et le compte de résultat sont annexés au présent rapport d'activité. Ils ont été établis et vérifiés par le cabinet comptable et d'expertise comptable AAAC MONTALBAN avec lequel la SCIC a une lettre de mission par tacite reconduction chaque année.

1/ Commentaires du compte de résultat

Les comptes ont été préparés par le cabinet AAAC MONTALBAN d'Alès et font apparaître un résultat comptable bénéficiaire de 7 032,27 €.

| | SCIC | ABRIGADOU OUSTAOU PRESBYTERE | MSP | SSIAD | RESULTAT |
|-------------------|--------------------|------------------------------------|-------------|---------------------|--------------|
| Année 2007 | -3 572,23 € | -27,32 € | | | -3 599,55 € |
| Année 2008 à 2012 | 14 863,44 € | -4 990,55 € | | 27 398,61 € | 37 271,50 € |
| Année 2013 à 2017 | 30 990,35 € | | -3 760,87 € | 169 317,79 € | 196 547,27 € |
| Année 2018 à 2022 | - 1 389,23 € | | 7 411,95 € | 50 247,70 € | 56 270,42 € |
| Année 2023 | - 38,09 € | | 1 899,31 € | 5 821,97 € | 7 683,19 € |
| Année 2024 | - 116,75 € | | 5 405,96 € | 1 743,06 € | 7 032,27 € |
| SOLDE | 35 836,37 € | | 5 550,39 € | 252 786,07 € | 301 205,10 € |
| | 46 675,97 € | | | 254 529,13 € | |

L'activité « *fonctionnement de la SCIC* » est déficitaire de - 116,75 € car la SCIC ne génère aucune recette. Les intérêts du livret A et un don viennent compenser en partie les dépenses minimales de fonctionnement.

L'activité « *MSP* » présente un solde positif de 5 405,96 €. Le montant des provisions sur charges estimé en 2024 a été maintenu par rapport à 2023, n'ayant pas de recul sur la consommation électrique suite à l'installation de climatiseurs réversibles. De plus, en application de l'avenant au bail signé avec la CCCML en avril 2023, certaines charges auraient dû être facturées et ne l'ont pas été.

L'activité « *SSIAD* » quant à elle présente un solde positif de 1 743,06 €.

Un exercice 2024 équilibré, mais qui reste fragile car la nouvelle tarification des SSIAD se met en place progressivement et celles-ci aura des conséquences financières importantes car elle prend en compte le nombre de patients réellement pris en charge (et non pas ceux pour lequel le SSIAD est autorisé) ainsi que le niveau de de dépendance des patients.

2/ Commentaires du bilan

A la clôture de l'exercice, **les fonds propres de VIV' LA VIE** au 31 décembre 2024 se montent à **327 055,10 €** répartis de la façon suivante :

- Capital social : **22 550 €**
- Capital social à rembourser : **3 300 €**
- Réserves légales : **1 054,84 €**
- Réserves statutaires : **300 150,26 €** (soldes cumulés des précédents exercices)

Ce bénéfice 2024 de 7 032,27 € sera répartie pour 15 % en réserves légales et viendra pour 85 % augmenter les réserves statutaires qui seront alors de 300 150,26 € dont 254 529,13 € de solde sur subventions publiques du SSIAD.

Après réaffectation du bénéfice et prise en compte des réserves dédiées, les fonds propres se répartissent de la façon suivante :

- Capital social : **22 550 €** (appartient aux sociétaires)
- Solde financement SSIAD : **254 529,13 €** (à utiliser uniquement pour les activités du SSIAD)
- Fonds propres SCIC : **46 675,97 €** (utilisation libre mais cela comprend les provisions pour la MSP)

Au Collet de Dèze, le 23 mai 2025
Le Président, Didier BENKEMOUN

